

PROCÉDURE DE STAGE POUR LES ÉLÈVES

Année scolaire 2025 - 2026

FICHE CONTACT remise à l'élève par le professeur référent

L'élève trouve une structure d'accueil et fait compléter la fiche qu'il remet au professeur pour validation

AUCUNE MODIFICATION DE DATE NE DOIT SE FAIRE SANS DEMANDE PREALABLE

La fiche contact validée est remise au secrétariat pédagogique afin d'éditer la convention de stage.

LA CONVENTION DE STAGE est envoyée par mail aux parents et à l'élève

L'élève est chargé de faire signer la convention qu'il a reçue par mail

- Par le stagiaire et les parents s'il est mineur
- Par l'entreprise et le maître de stage pour signature

L'élève remet la convention complète et signée au professeur référent qui doit également la signer
ou l'envoyer par mail à : legta.grenoble@educagri.fr

Attention au respect du calendrier pour le retour de la convention

Le secrétariat pédagogique se charge de faire signer la convention au proviseur M. VISEUR.

Envoi par mail de la convention de stage signée par toutes les parties
ainsi que le document d'information concernant les travaux des mineurs et la fiche d'appréciation :

- À la structure d'accueil et maître de stage
- Aux parents